



République Française
Département de la Haute-Garonne
DÉCISION DU MAIRE

DAJ 2024x01**SOUSCRIPTION DES MARCHÉS D'ASSURANCES POUR LA
VILLE ET LE CCAS DE SAINT-LYS****Le Maire de la Commune de Saint-Lys,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2020 ;

Vu le Budget prévisionnel 2024

Une consultation sous la forme d'un appel d'offre ouvert a été menée dans le cadre de la souscription des Marchés d'assurances pour la Ville et le CCAS de Saint-Lys.

Marché allotie

Lot 1 : Risques automobiles

Lot 2 : Risques de Dommages aux biens

Lot 3 : Risques de Responsabilités

Lot 4 : Protection Juridique et Fonctionnelle

Critères de jugement des offres pour des lots

- Nature et qualité des garanties et capitaux : 50 %
- Prix des prestation : 40 %
- Gestion : 10 %

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

DÉCIDE

Article 1

D'ATTRIBUER le marché de la manière suivante pour une durée de 5 ans :

| Lots | Attributaires | Prime annuelle HT Ville | Prime annuelle HT CCAS |
|---|-------------------------------|-------------------------|------------------------|
| Lot 1 : Risques automobiles | GROUPAMA D'OC | 14 568,43 € | 618,09 € |
| Lot 2 : Risques de dommages aux biens | SMACL | 69 157,36 € | 799,90 € |
| Lot 3 : Risques de responsabilités | PARIS NORD ASSURANCE SERVICES | 3 017,72 € | 400,00 € |
| Lot 4 : Protection juridique et fonctionnelle | GROUPAMA D'OC | 4 574,60 € | 315,24 € |

Fait à Saint-Lys, le 04/01/2024

Le Maire,
Serge DEUILHÉ



Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr